


GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

PROJET : Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA-MTZ)

PAYS : République du Niger

RAPPORT D'EVALUATION
juin 2011

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe	M. M. TARHOUNI, Ingénieur d'Irrigation en Chef, OSAN.2
	Membres de l'équipe	MM M. OULD TOLBA, Agroéconomiste en Chef, OSAN.3 A. E. NNA, Spécialiste en gestion financière, SNFO/ORPF.2 S. OUEDRAOGO, Assistant aux Acquisitions, BFFO/ORPF.1 H. LAM, Agronome, Consultant Mme Z. TOURE, spécialiste Genre, ORQR.3
	Chef de Division	M. D. KEITA, OSAN.2
	Directeur p.i.	M. A. BEILEH, OSAN
	Directeur régional	M. K.J. LITSE, ORWA
Révision par les pairs	MM T. BEDINGAR, Spécialiste en Chef Chargé du Portefeuille OSAN M.A. KANE, Ingénieur en Chef Ressources en eau, OSAN.2 X. BOULENGER, Ingénieur d'irrigation en Chef, SNFO/OSAN.2 L. KANE, Agroéconomiste, OSAN.2 S. DELAHAYE, Agroéconomiste principal, OSAN.2 Mme R. BA NAYE, Spécialiste en Genre, OSAN.2	

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Equivalences, Année Fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé Analytique, Matrice du projet, Calendrier d'exécution du projet.....	i - vii
I ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays et les critères du GAFSP	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide	2
II DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1 Composantes du Projet	3
2.2 Solutions techniques et alternatives étudiées	4
2.3 Type de projet.....	4
2.4 Coût du projet et dispositifs de financement.....	4
2.5 Zone et bénéficiaires du projet	5
2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet	6
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet	6
2.8 Principaux indicateurs de performance.....	7
III FAISABILITÉ DU PROJET.....	7
3.1 Performance économique et financière.....	7
3.2 Impact environnemental et social	7
IV EXECUTION.....	10
4.1 Dispositions en matière d'exécution.....	10
4.2 Suivi-Evaluation	11
4.3 Gouvernance.....	12
4.4 Durabilité.....	12
4.5 Gestion des risques	13
4.6 Développement des connaissances	14
V CADRE JURIDIQUE	14
5.1 Instrument juridique	14
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	14
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque et des critères du GAFSP.....	15
VI RECOMMANDATION	15

ANNEXE I : Indicateurs Socio-économiques Comparatifs du Niger

ANNEXE II : Opérations en cours du Groupe de la Banque au Niger.

ANNEXE III : Principaux projets financés par la Banque et d'autres partenaires au développement

ANNEXE IV : Carte de la zone d'intervention du projet

Equivalences monétaires

(Avril 2011)

1 UC = 745,882 F.CFA = 1,5699 \$EU

1\$EU = 461,714 FCFA

Année fiscale

1^{er} janvier - 31 décembre

Poids et mesures

1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile

Sigles et abréviations

ACMAD	Centre africain des applications de la météorologie pour le développement
AGRHYMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agro météorologie et Hydrologie Opérationnelle
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	Conservation des Eaux et du Sol/Défense et Restauration des sols
CIP-SDR	Comite Interministériel de Pilotage de la SDR
COFO	Commission Foncière
COFOB	Commission Foncière de Base
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour le Développement durable
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGE/EF	Direction Générale de l'Environnement des eaux et forêts
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DGPIA	Direction Générale des productions et industries animales
DGPS	Direction Générale des Programmes Sectoriels
DSPAR	Document de Stratégie Pays axé sur les Résultats
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
GAFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
MAG	Ministère de l'Agriculture
MP/AT/DC	Ministère du plan, de l'aménagement du territoire et du développ. Communautaire
MHE	Ministère de l'Hydraulique et l'Envir. et la Lutte contre la Désertification
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNDI/CER	Programme national de dévelop. de l'irrigation/Collecte des eaux de ruissellement
PSRC	Programme Stratégique de Résilience Climatique
SDRP	Stratégie de développement accéléré et réduction de la pauvreté
SFD	Services Financiers décentralisés
TRE	Taux de Rentabilité Economique
TRF	Taux de rentabilité financière
VAN	Valeur Actuelle Nette

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République du Niger

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture (MAG)

Plan de financement

Source	Montant (Million UC)	Instrument
GAFSP	21,020	Don
FAD	9,340	Prêt
Coopération Espagnole	9,558	Don
Bénéficiaires	0,120	
Gouvernement du Niger	0,405	
COÛT TOTAL	40,443	

Importantes informations financières de la BAD

Monnaie du prêt	UC
Type d'intérêts*	(NA)
Marge du taux d'intérêt*	(NA)
Commission d'engagement*	(0,75)
Autres frais*	(NA)
Echéance	50 ans
Différé d'amortissement	(10 ans)
TRE (scénario de base) : 15,0% - Montant VAN : 3,956	Milliards FCFA
TRF (scénario de base) : 14,3% - Montant VAN : 3,051	Milliards FCFA

**si applicable*

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Mars 2011
Evaluation	Avril 2011
Approbation du projet	Septembre 2011
Entrée en vigueur	Novembre 2011
Dernier décaissement	Décembre 2016
Achèvement	Décembre 2017

Résumé du projet

1. Aperçu général du projet

1.1 Le Niger, pays situé au cœur de la zone sahélo-saharienne, est confronté à des crises alimentaires récurrentes dues, entre autres, à l'irrégularité et à l'insuffisance des pluies. Les sécheresses répétées et l'avancée du désert observées ces dernières décennies justifient l'option prise par le Niger de retenir la mobilisation des ressources hydriques comme un élément fondamental de sa Stratégie de développement rural (SDR) dont l'ultime objectif est de garantir la sécurité alimentaire du pays. Le déficit céréalier est estimé à 300.000 tonnes. Il est observé une année sur trois. Les enquêtes menées en avril 2010 par le Système national d'alerte précoce sur la vulnérabilité des ménages indiquent que plus de sept millions de personnes, soit 46% de la population, sont dans une situation d'insécurité alimentaire modérée (25,5%) à sévère (22,2%). Les régions les plus touchées sont celles de Maradi (29,3%) et de Tahoua (24,5%). Les taux de prévalence de malnutrition aiguë sont supérieurs au seuil d'urgence de 15%, notamment à Maradi (19,7%), Zinder (17,8%) et Tahoua (15,8%).

1.2 Dans ce contexte d'insécurité alimentaire récurrente, le Gouvernement du Niger a mis l'accent sur l'accroissement et la sécurisation de la production agricole par la création de pôles de développement agro-sylvo-pastoral à partir de sites de rétention des eaux de ruissellement. Ce choix est exprimé dans la Stratégie de développement rural (SDR) soutenue par le Plan national d'investissement agricole (PNIA) qui a été validé dans le cadre du processus régional ECOWAP/PDDAA. Le Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERZA-MTZ) a été identifié dans le cadre du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), qui constitue un mécanisme de financement multilatéral de la mise en œuvre des engagements du G20 pour la sécurité alimentaire. Depuis plus d'une décennie, la Banque a accompagné le Niger dans cette démarche de diversification et sécurisation de la production agricole à travers : (i) le Projet de mobilisation des eaux de Tahoua (PMET), (ii) le Projet d'appui au développement agricole de Zinder (PADAZ), (iii) le Projet d'appui au développement local dans la région de Diffa (PADL), (iv) le Projet de valorisation des eaux de Dosso et Tillabéry (PVDT), et (v) l'étude de mobilisation des eaux dans la région de Maradi (EMERM). Il participe également au financement du Programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger. Au vu des bons résultats et impacts de toutes ces opérations, et à la demande du gouvernement, la Banque a assisté le Niger pour formuler une requête de financement auprès du GAFSP en vue de la mise en œuvre du PMERZA-MTZ.

1.3 Le coût total du projet est de 40,443 millions d'UC (63,49 millions d'USD ou 30.165,406 millions de F.CFA), financé conjointement par le GAFSP (33 millions d'USD), le FAD (14,66 millions d'USD), la Coopération espagnole (15 millions d'USD), le Gouvernement du Niger (0,64 millions d'USD) et les bénéficiaires (0,19 millions d'USD). Il sera exécuté sur une période de cinq ans. Les principales réalisations attendues sont : (i) la construction et la réhabilitation de seuils d'épandage, de mini barrages et de périmètres irrigués permettant la mise en valeur d'une superficie de l'ordre de 17.600 ha ; (ii) la sécurisation foncière de sites aménagés ; (iii) la construction de puits villageois, de pistes rurales et d'infrastructures de stockage. Ces réalisations permettront une augmentation des superficies irriguées, une réduction des pertes post-récoltes, un accroissement des productions agricoles, et une amélioration du niveau de vie pour plus de 200.000 personnes.

2. Evaluation des besoins

Les populations des régions de Maradi, Tahoua, et Zinder sont confrontées à une insécurité alimentaire récurrente et à une perpétuation du niveau de pauvreté. Le déficit céréalier annuel pour ces trois régions est estimé à environ 130.000 tonnes. Le rythme élevé de la désertification dans ces régions aura des impacts irréversibles, si aucune mesure d'envergure n'est prise à brève échéance. La Banque est déjà intervenue dans les régions de Tahoua et de Zinder, à travers respectivement le PMET et le PADAZ, et a aussi financé une étude pour la mobilisation des eaux dans la région de Maradi. Toutes ces interventions ont permis d'obtenir des résultats appréciés et de mieux cerner les besoins de ces régions, en termes d'aménagements hydro agricoles et pastoraux. Les leçons tirées des opérations achevées ont aussi guidé la conception du PMERSA-MTZ, en mettant en exergue les principes suivants : mise en œuvre de solutions techniques simples touchant des problèmes essentiels, application systématique de la démarche participative et le développement de partenariats, implication étroite et responsabilisation de toutes les parties prenantes, et accompagnement indispensable des producteurs.

3. Valeur ajoutée de la Banque

En s'appuyant sur le premier pilier de la stratégie d'assistance de la Banque au Niger, à savoir le développement rural à travers la mobilisation des ressources en eau, et en tant qu'entité de supervision de la mise en œuvre du projet pour le compte du GAFSP, la Banque poursuivra et intensifiera son appui au Niger dans un domaine où le FAD a démontré, depuis plus d'une décennie, sa compétence et son savoir-faire. Les opérations financées par la Banque au Niger, ont en effet permis de développer une expertise avérée en matière de mobilisation des eaux de surface et ont aussi suscité de fortes attentes des populations pour ce modèle de développement. Le PMERSA-MTZ s'attachera à tirer profit de tous ces acquis et d'en étendre le rayonnement à l'échelle des trois régions d'intervention.

4. Gestion des connaissances

Le projet prévoit le renforcement des capacités des services techniques régionaux dans la maîtrise de la conservation des eaux et des sols. Plus spécifiquement, le PMERSA-MTZ développera au sein de l'administration une expertise spécifique dans le domaine de l'irrigation, grâce notamment à des missions d'assistance technique basées sur une coopération ciblée avec les pays voisins expérimentés en la matière. Il appuiera aussi la formation et la consolidation des connaissances des différents acteurs locaux dont, en premier lieu, les exploitants des périmètres irrigués, grâce notamment à l'appui apporté par des ONG spécialisées en matière de structuration et d'organisation des comités de gestion de l'eau d'irrigation. De manière générale et afin de garantir la durabilité des infrastructures mises en œuvre, le projet s'attachera à développer la capitalisation des bonnes pratiques en matière de gestion des petits périmètres irrigués, de maîtrise de l'eau d'irrigation et d'organisation des usagers.

REPUBLIQUE DU NIGER

Projet mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA-MTZ)

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

NIGER : Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder						
But du projet : Augmenter de façon durable la production et la productivité agricole par la mobilisation des eaux de surface et souterraines						
CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION	
	<i>Indicateur (y compris les ISC)</i>	<i>Situation de référence</i>	<i>Cible</i>			
IMPACT	La sécurité alimentaire des populations est renforcée.	Taux de couverture des besoins en produits alimentaires par la production nationale	52% en 2011	62% en 2016	Rapports et statistiques du MAE et d'autres Ministères concernés Rapports et statistiques de la SDR et de la SDRP	Risque : instabilité politique et sociale Mesures d'atténuation : Cadre institutionnel favorable à la bonne gouvernance, à la démocratie et à la mise en œuvre de la SDRP/SDR
	La production et la productivité sont augmentées sur une base durable	Productions agricoles Rendement des principales cultures	Céréales: 220.000T Maraichage: 83.000T Sorgho : 0,5T/ha Oignon : 19T/ha Tomate : 9T/ha Poivron : 16T/ha Pastèque : 9T/ha	Productions additionnelles : Céréales : 15000T/an Maraichage : 16.000T/an ; Rendements en décrue : Sorgho : 1,5T/ha Oignon : 25T/ha Tomate : 12,5T/ha Poivron : 22T/ha Pastèque : 11,5T/ha. Rendement en Irrigué : Oignon : 31T/ha Tomate : 15T/ha Poivron : 25T/ha Pastèque : 14T/ha	- Rapports et statistiques du MAE et d'autres Ministères concernés - Rapports de suivi périodique du projet - Enquêtes participatives d'impact auprès des bénéficiaires à mi-parcours et fin de projet - Rapports des missions d'assistance techniques du projet, des ONG et des associations de bénéficiaires - Rapports des missions de supervision de la Banque - Rapport de revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet	Risque : insuffisance d'eau Mesures d'atténuation : Utilisation et transfert d'une partie des eaux du barrage de Jibiya sont garantis par les accords signés entre le Niger et le Nigéria relatifs au partage équitable des ressources en eau communes. Les accords précisent que le volume des lâchers d'eau du barrage Jibiya vers Maradi sera de 23,7 millions de m3/an ce qui couvre largement les besoins de 3 millions de m3/an des périmètres à irriguer par les eaux de Jibya dans cette zone du projet.

PRODUITS	<p>1 Infrastructures de mobilisation des eaux pour la production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petite irrigation - Conservation sol - Désenclavement des zones de production - Fonçage puits villageois 	<p>1.1 Nbre de seuils construits/réhabilités</p> <p>1.2 Nbre de petits barrages construits</p> <p>1.3 Quantité d'eau mobilisée par les ouvrages (mètres cubes)</p> <p>1.4 Nbre de puits réalisés</p> <p>1.5 Superficies des terres agricoles aménagées (irriguées et de décrue)</p> <p>1.6 Superficies de terres agricoles dégradées restaurées</p> <p>1.7 Longueur des pistes agricoles construites</p> <p>1.8 Superficies irriguées</p>	5.674 ha	<p>1.1 45 seuils construits/ réhabilités en année 5 du projet (22 à Maradi ; 16 à Zinder ; 4 à Tahoua)</p> <p>1.2 09 mini barrages construits/réhabilités (3en 2013 ; 6 en 2013)</p> <p>1.3 50 millions de m3 d'eau mobilisée par les ouvrages construits</p> <p>1.4 1.690 puits maraîchers et 74 puits villageois construits et réhabilités</p> <p>1.5 280 ha de petits périmètres (125 ha en 2013 ; 55 ha en 2014 ; 100 ha en 2015) ; 10 ha de périmètre expérimental à Tahoua à partir de 2013</p> <p>1.6 Travaux de conservation des eaux et du sol sur 2.000 ha (plus les terres récupérées) en fin de projet</p> <p>1.7 178 km de pistes agricoles réhabilitées (86 km en 2013 ; 92 en 2014)</p> <p>1.8 17.860 ha : 12000 ha en décrue de céréales (maïs + sorgho), 260 ha en maraichage irrigué et 5600 ha en maraichage de décrue en fin de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et statistiques du MAE et d'autres Ministères concernés, - Rapports des missions d'assistance techniques du projet, des ONG et des associations de bénéficiaires. - Rapports des missions de supervision de la Banque - Rapport de revue à mi-parcours et rapport d'achèvement du projet - Rapports de suivi périodique du projet - Rapports mensuels, trimestriels et annuels des SFD, ONG et du projet 	<p>Risque : Retards dans l'exécution et difficultés d'entretien et de gestion des ouvrages : L'important volume des travaux hydro-agricoles à réaliser peut constituer un risque par rapport au respect du calendrier d'exécution, vu la taille moyenne et les capacités limitées des entreprises nationales.</p> <p>Mesures d'atténuation : la réalisation des études par la procédure d'action anticipée d'acquisition et, pour les travaux d'envergure, un allotissement adapté aux capacités des entreprises sera exigé dans les dossiers d'appel d'offres et le nombre de lots par entreprise de travaux sera limité. Les ouvrages seront de conception simple et faciles à entretenir, et de nombreuses actions de sensibilisation et d'appui conseil seront menées en direction des exploitants et des comités de gestion.</p> <p>* Risque : Conflits fonciers : L'importance de la pression foncière dans les trois régions induit le risque de conflits fonciers notamment dans le cas d'amélioration de la ressource hydrique sur les terres aménagées.</p> <p>Mesures d'atténuation Ces risques sont atténués par : (i) la restructuration parcellaire et l'instauration d'une superficie optimale de production ; (ii) l'implication des COFO au niveau local, communal, et départemental dans les villages et au niveau des sites concernés ; et (iii) l'existence d'une législation foncière et le suivi assuré par le secrétariat permanent au code rural.</p>
	<p>2 Renforcement de la production agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux producteurs - Appui aux AGR - Apurement foncier 	<p>2.1 Population rurale, exploitants agricoles, associations/grpts appuyés.</p> <p>2.2 Nombre d'emplois créés H/F</p> <p>2.3 Nombre de banques d'aliment bétail, de céréales et de boutiques d'intrants créés</p> <p>2.4 Nombre de géniteurs introduits</p> <p>2.5 % femmes membres des comités de gestion de l'eau et distribution des terres</p> <p>2.6 Nombre de COFOB installés</p> <p>2.7 Nbre de centres semenciers réhabilités</p> <p>2.8 Nbre de bénéficiaires de crédit (H/F)</p>		<p>2.1 5.800 paysans ont été formés dont 3.900 femmes</p> <p>2.2 1.200 emplois permanents créés pour les femmes</p> <p>2.3 25 boutiques aliments de bétail, 28 banques de céréales et 28 boutiques d'intrants construites</p> <p>2.4 45 géniteurs de race Azawak et 10.800 chèvres introduits à partir 2012</p> <p>2.5 au moins 25% femmes membres des comités</p> <p>2.6 54 COFOB installés</p> <p>2.7 03 centres semenciers réhabilités</p> <p>2.8 5.800 producteurs dont 3.900 productrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 Activités du projet réalisées en 5 ans 3.2 Plan de passation des marchés respecté 3.3 Rapports d'audits annuels jugés satisfaisants 	
3 Gestion du Projet	<p>3.1 Respect du calendrier d'exécution du projet</p> <p>3.2 Acquisitions suivant règles et procédure de la Banque</p> <p>3.3 Gestion financière satisfaisante</p>					
	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre du projet et des activités - Recrutement des entreprises et bureaux d'études pour la mise en œuvre du projet - Recrutement du cabinet d'Audit 					
ACTIVITÉS CLÉS	COMPOSANTES			RESSOURCES		
	<p><u>Composante 1</u> : Infrastructures de mobilisation d'eau pour la production</p> <p><u>Composante 2</u> : Renforcement de la production et actions d'accompagnement</p> <p><u>Composante 3</u> : Gestion du Projet</p>			<p><u>Composante 1</u> : 30,601 millions d'UC</p> <p><u>Composante 2</u> : 6,657 millions d'UC</p> <p><u>composante 3</u> : 3,185 millions d'UC</p> <p><u>Sources de financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt FAD : 9,34 millions d'UC • Don GAFSP : 21,02 millions d'UC • Don Coop. Espagnole : 9,56 millions d'UC • GVT +bénéficiaires: 0,52 millions d'UC • TOTAL : 40,44 millions d'UC 		

CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROJET

<i>ACTIVITES</i>		<i>Années d'exécution du Projet</i>																											
		2011				2012				2013				2014				2015				2016							
1.	Evaluation																												
2.	Acquisition anticipée pour l'APD																												
2.	Négociations																												
3.	Approbation du prêt																												
4.	Signature de l'Accord de prêt																												
5.	Satisfaction des conditions de mise en vigueur																												
6.	Démarrage des activités du projet																												
7.	Exécution des prestations																												
8.	Evaluation à mi-parcours																												
9.	Rapport d'achèvement du Pays																												
10.	Rapport d'achèvement du FAD																												

REPUBLIQUE DU NIGER – RAPPORT D’EVALUATION
**PROJET DE MOBILISATION DES EAUX POUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES REGIONS DE MARADI, TAHOUA ET ZINDER
(PMERSA-MTZ)**

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition de prêt de *9,34 millions d’UC du FAD et d’un don de 21,02 millions d’UC du GAFSP*, à la République du Niger, pour contribuer au financement du Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA-MTZ).

I Orientation Stratégique et Justification

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays et les critères du GAFSP

1.1.1 Le PMERSA-MTZ s’articule autour des actions de mobilisation et de valorisation des eaux en vue d’accroître et de sécuriser les productions agricoles et de renforcer ainsi la sécurité alimentaire. Il s’inscrit dans la Stratégie de développement rural (SDR) du Niger à travers le Sous-Programme 4.1 « Infrastructures hydro agricoles » (améliorer la contribution de l’agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14% actuellement à 28% en 2015) et le Sous-Programme 4.2 « infrastructures de transport » (désenclaver les zones de productions agro-sylvo-pastorales en vue de redynamiser les échanges socio-économiques). Il est aussi lié au Programme prioritaire 11 de la SDR qui vise la lutte contre l’insécurité alimentaire par le développement de l’irrigation. Il répond également aux objectifs de la stratégie nationale de développement de l’irrigation et de collecte des eaux de ruissellement qui vise à consolider et à augmenter les superficies irriguées tout en améliorant la productivité des aménagements.

1.1.2 De manière spécifique, le projet est conforme aux deux piliers stratégiques retenus pour le document de stratégie pays (DSP) 2010-2012 : (i) le développement rural à travers la mobilisation des ressources en eau, et (ii) le développement des infrastructures, y comprises les infrastructures sociales. Le projet est en cohérence avec les principes et directives du FAD XII, à savoir l’intégration des questions transversales aux opérations essentielles de la Banque de manière innovante et plus rigoureuse (atténuation du changement climatique, infrastructures, genre, sécurité alimentaire et productivité agricole). Le projet est conforme à la Stratégie du secteur agricole de la Banque (2008-2012) axée sur le développement des infrastructures et la gestion des ressources naturelles. Les interventions prévues par le projet sont également en conformité avec les piliers techniques du Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique (PDDAA) à savoir : pilier 1 (Accroissement des superficies et gestion de l’eau), pilier 2 (Accès aux marchés à travers l’amélioration des infrastructures rurales et autres actions concernant le commerce), pilier 3 (Sécurité alimentaire et nutritionnelle), et pilier 4 (Recherche agricole et dissémination des technologies).

1.1.3 Les activités à financer sont aussi conformes avec le document cadre du GAFSP à travers ses composantes : composante 1 « Augmenter la productivité agricole » avec l’extension et la réhabilitation des zones irriguées, et l’amélioration de l’utilisation de l’eau dans les systèmes d’agriculture pluviale ; composante 2 « accès des producteurs aux marchés » par la construction et la réhabilitation des pistes rurales, et « autre valeur ajoutée » par le renforcement des capacités de stockage ; et enfin la composante 3 « réduire les risques et la vulnérabilité » par l’atténuation recherchée des risques liés aux aléas climatiques.

1.2 Justification de l’intervention de la Banque

Dans les régions de Maradi, Zinder et de Tahoua, l’insécurité alimentaire est récurrente, et plus de 50% de la population rurale souffre régulièrement de déficits céréaliers. Face à cette situation, le

Gouvernement du Niger s'est engagé à accroître et à sécuriser la production agricole en aménageant des sites de rétention des eaux de ruissellement, et en créant ainsi un environnement favorable à l'agriculture de décrue, à l'irrigation, aux activités pastorales, et à la protection des bassins versants. La Banque s'est engagée dans cette voie depuis plus d'une décennie et a notamment financé en 2006, l'étude de mobilisation des eaux dans la région de Maradi qui a fait l'objet d'actualisations en février et mars 2011. Les projets PMET et PADAZ, clôturés en 2007 et 2009, ont permis d'obtenir des résultats très intéressants dans les régions de Tahoua et de Zinder, avec la création d'une vingtaine d'ouvrages diversifiés de mobilisation des eaux qui ont permis d'accroître la sécurité alimentaire au niveau des sites et de dynamiser l'économie locale. Le PMERSA-MTZ permettra de consolider les acquis du PMET et du PADAZ, de mieux répondre aux nombreuses demandes des populations, et d'étendre aussi les interventions d'aménagement et de sécurisation alimentaire à la région de Maradi. Dans le cadre du mécanisme du financement du GAFSP, le Gouvernement du Niger a choisi la Banque comme entité de supervision du projet. Ce choix résulte de l'expérience acquise par la Banque au Niger, dans le domaine de la maîtrise et de la mobilisation des eaux de surface, et des études et interventions spécifiques menées dans les trois régions concernées.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 Le partenariat entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement du Niger est régi par le principe de la Déclaration de Paris. Au Niger, la coordination de l'aide se fait à travers le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui a été retenu comme cadre de référence pour les interventions actuelles et futures des Partenaires Techniques et Financiers. La coordination est assurée à travers cinq organes : le comité national de pilotage, le comité national Gouvernement/PTF, le comité national de concertation et de dialogue, les structures sectorielles et le secrétariat permanent.

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB en 2010	Exportations en 2010	Main-d'œuvre
secteur agricole	54.1%	18.8%	80% des ménages ruraux
Parties prenantes : Etat – Bailleurs (APD en millions de dollar US)			
Gouvernement : Dépenses publiques annuelles (moyenne) sur la période 2008 - 2010	Bailleurs : Décaissements au titre de l'APD sur la période 2008 -2010		
1234,2	- Aides budgétisées		
	Bilatéraux		242,2
	Multilatéraux		514,0
	Total aides budgétisées		756,2
	- Aides hors budget		
	Bilatéraux		311,6
	Multilatéraux		115,9
	Total aides hors budget		427,5
	Total général		1182,3
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques (GTT)			Oui
Existence d'un programme sectoriel global			Non
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide			Membre GTT

1.3.2 En ce qui concerne le secteur rural, la coordination des interventions des Partenaires Technique et Financier (PTF) est assurée par l'entremise du Secrétariat exécutif de la SDR. La mise en œuvre de la SDR repose sur des dispositifs de pilotage, de concertation et de dialogue tant au niveau stratégique, avec un Comité Interministériel de Pilotage, un comité technique de concertation et un cadre de concertation Etat/PTF, qu'au niveau opérationnel avec un dispositif spécifique pour chaque programme défini dans la SDR. Le présent projet a fait l'objet de revue et de discussions avec

les PTF du Niger, dont l'Union Européenne, chef de file des bailleurs de fonds pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et, la Coopération espagnole qui, à l'occasion, a décidé de cofinancer le projet pour un montant total de 15 millions de dollars U.S.

II DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du Projet

Tableau 2.1 : Composantes du projet

N°	Composante	Coût Estimatif (M.UC)	Description des composantes
1.	Infrastructures de mobilisation des eaux pour la production	30,601	<p>Réalisation d'ouvrages de mobilisation et de conservation des eaux de ruissellement : construction et réhabilitation de seuils d'épandage (45), construction et réhabilitation de mini barrages (09), surcreusement des mares (06), construction et équipement de puits maraichers (1.690), construction et réhabilitation de puits villageois (74), protection des berges (7.000 ml), mise en valeur de périmètres sur 17.860 ha : 12000 ha en décrue de céréales (maïs + sorgho), 260 ha en maraichage irrigué et 5600 ha en maraichage de décrue , construction et réhabilitation de pistes agricoles (178 km).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de CES et de protection de l'environnement : récupération des terres (320 ha), haies vives (50 km), brises vent (100 km), régénération naturelle (1.600 ha). ▪ Réalisation d'études complémentaires et d'exécutions détaillées des ouvrages hydrauliques, et inventaire du potentiel irrigable.
2.	Renforcement de la production et actions d'accompagnement	6,657	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui et conseils aux agriculteurs par (i) l'acquisition de matériels agricoles, zootechniques et phytosanitaires, (ii) la formation et la sensibilisation des producteurs, (iii) la construction de boutiques d'intrants (28), de banques céréalières (28) et de boutiques d'aliments bétail (25). ▪ Promotion de l'initiative des femmes par des activités génératrices de revenus et des équipements en moyen de transformation, et le renforcement de leurs capacités. ▪ Mise en place d'un fonds de crédit rural et renforcement institutionnel sur contribution de la Coopération espagnole, en vue de renforcer les capacités financières des bénéficiaires. ▪ Réhabilitation de 3 centres semenciers, appui aux commissions foncières, appui à la multiplication et la certification des semences. ▪ Constitution et formation des organisations paysannes, mise en place de champs écoles paysans, actions d'alphabétisation.
3.	Gestion du Projet	3,185	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination de la mise en œuvre des activités techniques et financières du projet en rapport avec les services partenaires. ▪ Gestion des ressources financières du projet et supervision rapprochée des activités du programme. ▪ Préparation des dossiers d'acquisition. ▪ Renforcement des structures nationales déjà existantes chargées de la mise en œuvre du Projet. ▪ Suivi et évaluation interne des indicateurs de performance du projet. ▪ Audits annuels et évaluation finale du projet.

2.2 Solutions techniques et alternatives étudiées

Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et raisons du rejet

Alternative	Description succincte	Raison du rejet
Adoption de l'irrigation dans les grands périmètres, à l'aval de barrages	Aménagement de grands périmètres irrigués à l'aval des barrages	Solution peu adaptée aux capacités limitées de gestion des bénéficiaires et besoins de capitaux plus importants.
Transfert des eaux de Jibiya par canal	Transfert des eaux du barrage de Jibiya (Nigéria) par canal en béton sur 30 km vers la plaine de Maradi	Coût très élevé, superficie limitée de mise en valeur et schéma d'aménagement plus complexe à gérer.

2.3 Type de projet

Le financement sera accordé sous forme d'un Prêt du FAD et de dons (GAFSP et Coopération Espagnole).

2.4 Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du projet est estimé à 40,443 M. UC hors taxes et hors droits de douane (63,49 millions d'USD ou 30.165,406 millions de F.CFA), dont 71% en devises et 29% en monnaies locales. Le résumé des coûts du projet, la répartition du financement et le calendrier des dépenses sont présentés dans les tableaux 2.3 à 2.6. Le Projet est cofinancé par le GAFSP (51,97%), le Royaume d'Espagne (23,63%), le FAD (23,01%), le Gouvernement Nigérien (1,09%) et les bénéficiaires (0,30%). Le cofinancement de la coopération espagnole sera un financement parallèle.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante

Composantes	Millions F.CFA			Millions d'UC			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
1. Infrastructures de collecte et de mobilisation des eaux	4 819,520	14 953,399	19 772,919	6,462	20,048	26,509	76	75
2. Renforcement de la production et actions d'accompagnement	1 372,039	3 001,394	4 373,433	1,839	4,024	5,863	69	17
3. Gestion du Projet	1 769,481	376,944	2 146,424	2,372	0,505	2,878	18	8
Coût de base	7 961,039	18 331,737	26 292,776	10,673	24,577	35,251	70	100
Imprévus Physiques	511,644	1 306,674	1 818,317	0,686	1,752	2,438	72	7
Imprévus Financiers	406,422	1 647,890	2 054,312	0,545	2,209	2,754	80	8
COÛT TOTAL DU PROJET	8 879,105	21 286,301	30 165,406	11,904	28,538	40,443	71	115

Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépense

Catégories de dépenses	Millions FCFA			Millions d'UC			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
INVESTISSEMENT	6 637,465	18 262,550	24 900,015	8,899	24,485	33,383	73	95
TRAVAUX	3 773,204	13 333,971	17 107,174	5,059	17,877	22,935	78	65
BIENS	457,315	1 071,135	1 528,449	0,613	1,436	2,049	70	6
SERVICES	2 406,947	3 857,444	6 264,391	3,227	5,172	8,399	62	24
FONCTIONNEMENT	1 323,574	69,188	1 392,762	1,775	0,093	1,867	5	5
Coût de base	7 961,039	18 331,737	26 292,776	10,673	24,577	35,251	70	100
Imprévus Physiques	511,644	1 306,674	1 818,317	0,686	1,752	2,438	72	7
Imprévus Financiers	406,422	1 647,890	2 054,312	0,545	2,209	2,754	80	8
COÛT TOTAL DU PROJET	8 879,105	21 286,301	30 165,406	11,904	28,538	40,443	71	115

Tableau 2.5 : Sources de financement

Sources	Millions d'UC			Millions F.CFA			Millions US\$
	Devises	M. Locale	Total	Devises	M. Locale	Total	
GAFSP	16,927	4,093	21,020	12 625,531	3 052,777	15 678,308	33,00
Coop. Espagnole	5,851	3,707	9,558	4 364,144	2 765,055	7 129,199	15,00
FAD	5,760	3,580	9,340	4 296,626	2 669,935	6 966,561	14,66
Gouvernement	0	0,405	0,405	0	301,869	301,869	0,64
Bénéficiaires	0	0,120	0,120	0	89,469	89,469	0,19
TOTAL	28,538	11,905	40,443	21 286,301	8 879,098	30 165,406	63,49

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (Millions d'UC)

Composantes	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
1. Infrastructures de collecte et de mobilisation des eaux	1,254	12,616	10,335	5,801	0,595	30,601
2. Renforcement de la production et actions d'accompagnement	0,594	1,871	1,564	1,549	1,079	6,657
3. Gestion du Projet	0,539	1,049	0,540	0,502	0,556	3,185
TOTAL	2,387	15,536	12,438	7,852	2,229	40,443

2.4.3 Le GAFSP financera les ouvrages hydrauliques (seuil, mini-barrages, surcreusement de mares, digues), la petite irrigation, les pistes de désenclavement, les études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et les Dossiers d Appel d Offres (DAO) des ouvrages. Le FAD financera les travaux de Conservation des Eaux et du Sol (CES) et de protection de l'environnement, la protection des berges et des ravins, le renforcement des capacités, la réhabilitation des bâtiments du projet et des centre semenciers, le manuel des procédures, l'audit, les conventions avec les services techniques et le fonctionnement du Projet. La Coopération espagnole financera les puits villageois, les infrastructures de stockage, les services de consultants individuels, le contrôle et suivi des travaux, les équipements et intrants agricoles, les actions génératrices de revenus (AGR) au profit des femmes, le crédit, les véhicules et motos, le mobilier de bureau, la formation des cadre du projet et les évaluations à mi-parcours et finale du Projet.

2.5 Zone et bénéficiaires du projet

La zone du projet concerne les régions de Maradi, Tahoua et Zinder situées au Centre Sud du pays. De manière spécifique, les zones d'aménagement sont situées essentiellement dans les vallées et bassins du Goulbi (Maradi), de Koramas (Zinder) et de Maggia (Tahoua), ainsi que dans les bas-fonds et autour de certaines mares. La zone du projet inclut aussi une zone de secteur de transfert à l'amont de Madarounfa dans la région de Maradi, à partir de laquelle seront effectués les lâchers des eaux du barrage de Jibiya au Nigeria pour la recharge de la nappe et/ou le prélèvement direct à partir des écoulements pour la petite irrigation. Les trois régions touchées par le projet regroupent près de 56% de la population totale du pays, soit environ 8,9 millions de personnes, parmi lesquelles plus de 213.000 seront directement concernées par le PMERSA-MTZ, tandis que près de 460.000 le seront de façon indirecte. La population est majoritairement rurale, avec surtout des activités traditionnelles de cultures pluviales, alliées parfois à des activités d'élevage qui peuvent constituer des sources de revenus complémentaires non négligeables pour les ménages ruraux. L'état de pauvreté reste très préoccupant dans les trois régions. Dans la région de Maradi, près de huit personnes sur dix vivent en dessous des seuils de pauvreté. Les femmes et les jeunes qui représentent 63% de la population, constituent le groupe le plus pauvre et aussi le plus vulnérable avec des inégalités d'accès aux différentes ressources (terre, éducation, formation, etc.).

2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.6.1 Les populations de la région de Maradi ont été étroitement associées dès la phase d'identification du projet, grâce à des enquêtes participatives menées au niveau des différents sites et par le biais d'ateliers de restitution organisés dans le cadre de l'étude préparatoire exécutée en 2006, et lors des études d'avant projet sommaire (APS) de février et mars 2011. Pour les régions de Tahoua et Zinder, les besoins ont été identifiés et recensés lors de l'exécution des projets PMET et PADAZ, et durant les missions de préparation des rapports d'achèvement des dits projets, respectivement en 2008 et 2009. Les populations et autorités locales et régionales concernées ont également été impliquées au cours de la mission de formulation du PMERSA-MTZ d'avril 2011, ce qui a permis de définir de manière concertée et en associant l'ensemble des parties prenantes, les objectifs, composantes et activités du projet. Cette approche sera poursuivie durant la phase de mise en œuvre du projet pour garantir l'appropriation des réalisations du projet par les bénéficiaires.

2.6.2 Le projet proposé a été validé par le Comité Interministériel de Pilotage du Secrétariat exécutif de la Stratégie de développement rural et a aussi été présenté à la réunion d'affaires du GAFSP à Dakar en Juin 2010, organisée sous l'égide de la CEDEAO. Cette réunion a rassemblé des représentants des partenaires techniques et financiers, nationaux, régionaux et sous-régionaux. Durant toutes les étapes de sa préparation, le projet a également fait l'objet de discussions au Niger avec l'ensemble des partenaires au développement concernés. La proposition finale transmise au Comité directeur du GAFSP a reçu l'aval du groupe des PTFs avec lequel les consultations seront poursuivies lors de la mise en œuvre du projet.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

La mise en œuvre, depuis le début des années 2000, de plusieurs projets de développement hydro-agricole dans diverses régions du Niger (PMET Tahoua, PADAZ Zinder, PADL Diffa, PVDT Dosso Tillabéri) a permis d'obtenir des résultats probants en matière de maîtrise et de mobilisation des eaux, et de faire de la Banque un partenaire privilégié dans ce domaine. Les rapports d'achèvement du PMET Tahoua et du PADAZ Zinder ont confirmé le mérite de la mobilisation des eaux comme stratégie de renforcement de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. La dernière revue du portefeuille, conduite par la Banque en septembre 2010, a mentionné des progrès remarquables dans la gestion de ce portefeuille ; la note de 2,3 obtenue à la suite de l'évaluation globale du portefeuille, traduit les progrès et la qualité satisfaisante de ce portefeuille. Ces résultats ont permis de tirer des leçons et des orientations qui ont été largement prises en compte dans la formulation du présent projet, à savoir : (i) privilégier des projets de conception simple et centrés sur des actions prioritaires en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, et pour lesquelles les populations peuvent se mobiliser ; (ii) développer des synergies entre programmes de développement et favoriser les échanges d'expériences entre projets ; (iii) cibler des zones d'étendue relativement limitée, pour tenir compte des problèmes d'enclavement et de liaison au Niger, des difficultés et du coût du suivi, et aussi pour mieux s'insérer dans le processus de décentralisation en cours ; (iv) tenir compte de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, nécessitant d'aborder systématiquement le traitement de la question foncière et l'appui aux différentes commissions foncières ; (v) intégrer la mise en valeur des infrastructures dans la mise en œuvre du projet pour assister les bénéficiaires à s'approprier les différents ouvrages et démarrer leur exploitation dans de bonnes conditions, (vi) prendre en compte, par des appuis adaptés, les difficultés d'accès au crédit rural et la relative faiblesse des institutions de micro-finance au Niger ; et (vii) appuyer le renforcement des capacités des bénéficiaires et le partage d'expériences des projets similaires par le biais de voyages d'études dans les pays voisins et ceux de l'Afrique du Nord.

2.8. Principaux indicateurs de performance

Pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés, un mécanisme de suivi-évaluation sera mis en place au niveau du PMERSA-MTZ et sera animé par l'Equipe du projet et les services en charge du suivi évaluation au sein du MAGEL (DEP et Directions Techniques). Le suivi-évaluation se fera aussi en collaboration étroite avec le dispositif mis en place par la SDR (notamment le Cadre des Dépenses à Moyen Terme), qui veillera à la cohérence globale au niveau de la Stratégie et au-delà avec les dispositifs nationaux prévus dans ce domaine par la DSRP. Pour les principaux indicateurs de performance, un accent particulier sera porté sur le ciblage des paramètres les plus pertinents pouvant être suivis et collectés en interne, avec l'aide des services techniques et d'autres partenaires, et sur la définition de ceux se rapportant spécifiquement au genre (formation, crédit, foncier, etc.). A partir de la situation de référence qui sera établie par le projet, le suivi couvrira notamment : (i) le taux de réalisation des infrastructures, (ii) les superficies aménagées et mises en valeur, (iii) les rendements, (iv) le niveau des productions par culture (céréales et maraichage), (v) l'organisation effective de l'encadrement et de la formation des exploitants, (vi) les revenus additionnels générés par les aménagements et activités initiés par le projet, (vii) l'implication des femmes dans les instances de décision et d'auto gestion mises en place, ainsi que leur niveau d'accès au crédit et (viii) réduction des pertes post-récoltes. L'ensemble des indicateurs cibles seront renseignés dans les rapports d'activités périodiques du projet et lors des missions conjointes de suivi et de supervision technique.

III Faisabilité du Projet

3.1 Performance économique et financière

3.1.1 L'analyse économique a été effectuée sur la base de la méthode des prix de référence et la comparaison de la situation « sans projet » et de la situation « avec projet ». Les performances économiques et financières ont été évaluées sur la base d'une durée de vie des investissements de 20 ans. Les coûts du projet concernent les investissements réalisés y compris les imprévus physiques, les coûts d'entretien et de maintenance, les coûts de production (semences, engrais, pesticides, travaux agricoles, etc.). L'analyse a porté sur six modèles d'exploitation. Les revenus additionnels générés pour les différents types d'exploitation varient de 501.000 F.CFA à 1.196.000 F.CFA par hectare pour le maraichage et entre 165.000 et 309.000 FCFA par hectare pour les céréales de décrue.

3.1.2 Les taux de rentabilité financière et économique sont récapitulés ci-après. Les avantages économiques du projet découlent de la hausse des productions agricoles (15.000 tonnes de céréales et 16.000 tonnes de maraichage en année de croisière), de la facilitation de l'accès entre les zones de production et les marchés, et aussi de la réalisation des infrastructures de stockage qui contribuent à la diminution des pertes après récolte. D'autres effets bénéfiques du projet, plus difficilement quantifiables, peuvent également être cités : baisse de l'érosion des sols, renforcement des capacités des organisations des producteurs, réduction des temps de transport.

TRE (scénario de base) : 15,0% - Montant VAN : 3,956 milliards F.CFA

TRF (scénario de base) : 14,3% - Montant VAN : 3,051 milliards F.CFA

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : Sur le plan environnemental, le projet est classé en catégorie 2. Les impacts potentiels directs et indirects qui pourraient être engendrés par les infrastructures projetées dans ce projet sont maitrisables. D'importants impacts positifs sont attendus, notamment : création d'emploi, augmentation de la production agricole et animale, recharge de la nappe souterraine, amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des couches sociales vulnérables, etc. Au nombre des impacts négatifs potentiels, on peut citer : (i) *lors des travaux*, la destruction de la végétation, les risques d'accidents lors de la construction des ouvrages, les risques de contamination par les

MST/SIDA, la perturbation et la fragilisation des sols liées aux mouvements des engins ; et (ii) *durant l'exploitation*, les risques liés à l'apparition des maladies hydriques, les risques de conflits entre les utilisateurs de la ressource en eau, les risques de dégradation des berges de koris par le mauvais fonctionnement des ouvrages, etc. Un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) a été préparé. Il précise clairement : (i) la description des impacts du projet ; (ii) le programme d'atténuation ; (iii) le programme de suivi environnemental et social ; (iv) le dispositif institutionnel de mise en œuvre et les coûts y afférents ; et (v) la définition d'un échéancier de réalisation des activités. Le coût du PGES est estimé à près de 345 millions de F.CFA. La mise en œuvre et le suivi environnemental seront confiés au Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impacts (BEEI) qui a l'autorité au Niger en la matière. Une convention entre le PMERSA-MTZ et le BEEI sera établie à cet effet.

3.2.2 Changement climatique : Le Niger, pays sahélien, est caractérisé par une forte variabilité aussi bien spatiale que temporelle des paramètres climatiques, notamment des précipitations. Cette situation est à l'origine de déficits pluviométriques récurrents se traduisant par des sécheresses intenses. Selon l'International Livestock Research Institute et sur la base de l'examen de 14 indicateurs pour l'ensemble des pays africains, le Niger se situe entièrement dans les catégories les plus vulnérables aux changements climatiques (soit les catégories 3 et 4) suivant une échelle allant de un à quatre (inventaire des connaissances sur la résilience climatique au Niger, nov. 2009). La situation de diminution du potentiel agricole et pastoral, entraînée par une variabilité climatique intense et des écosystèmes fragiles, a conduit les agriculteurs à mettre en exploitation des sols marginaux particulièrement sensibles à l'érosion et les éleveurs à surexploiter les parcours, notamment autour des points d'eau et des zones de concentration des animaux.

3.2.3 Les sites choisis pour la construction des retenues dans le cadre du PMERSA-MTZ sont situés dans des vallées inondables parfois assez boisées. Aussi, l'inondation du couvert végétal après la mise en eau de la cuvette pourrait entraîner sa destruction et son pourrissement, et donc la production subséquente de gaz à effet de serre (GES). Pour limiter ce risque, il sera procédé en liaison avec les communautés concernées, à la coupe préalable du couvert végétal et à la récupération du bois aux fins domestiques. Les différents périmètres qui seront aménagés autour des retenues vont également contribuer à la production des gaz à effet de serre du fait des résidus de récolte en submersion sous l'effet des inondations annuelles. Ce risque pourrait être facilement atténué par l'exploitation de ces résidus sous la forme de foin pour les animaux, dans le cadre de l'intégration agriculture et élevage.

3.2.4 Au plan des changements climatiques locaux, la création de plans d'eau et le développement des plantations (brises vents) qui seront entrepris dans le cadre du projet, auront une influence bénéfique sur la température et l'humidité autour des périmètres. En effet, les températures à ces niveaux seront en moyenne moins élevées et l'humidité de l'air plus importante. D'une manière générale, compte tenu de la dimension modeste des ouvrages réalisés dans le cadre du projet, la contribution de ce dernier au réchauffement global de la planète sera très négligeable. Toutefois, au regard du climat local, sa mise en œuvre constituera une excellente barrière contre l'avancée du désert dans les zones d'intervention.

3.2.5 Le projet prendra toutes les dispositions nécessaires d'atténuation des risques climatiques et développera une synergie avec le Programme stratégique pour la résilience climatique (PSRC) du Niger en cours de préparation avec l'appui de la Banque. Celui-ci apportera une contribution significative en matière de prospective et information climatiques utiles pour la gestion des activités de développement du projet. Le projet s'appuiera sur les directives du Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA) qui a mis à jour un ensemble de connaissances sur les changements climatiques au Niger. Une collaboration étroite sera également établie avec les différents intervenants dans le domaine climatique (AGRHYMET, ME/LCD, CNEDD, ACMAD) et le Programme de mise en place de systèmes de vigilance face aux changements climatiques.

3.2.6 Impact Social : Le projet aidera les populations à mieux sécuriser et diversifier les productions agricoles. Le renforcement de la sécurité alimentaire induit par les aménagements contribuera à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations par la consommation en quantité voulue des produits maraîchers/légumes contenant des substances protéino-énergétiques. L'augmentation du pouvoir d'achat des populations provenant de l'exploitation des ouvrages et du développement des activités génératrices de revenus, permettra aux ménages, particulièrement aux femmes, d'accéder aux moyens thérapeutiques et de prévention contre les maladies. L'accès à l'eau potable sera également facilité grâce à la construction des puits. Le projet contribuera dans son ensemble à la réduction de l'exode rural en retenant les populations, notamment les jeunes, en zones rurales.

3.2.7 La réhabilitation de pistes agricoles, la construction de banques céréalières et de boutiques d'aliments bétail, ainsi que l'utilisation du système de « warrantage » (prêt contre le dépôt en nature en magasin de produits agricoles) contribueront à la réduction des pertes après récoltes et augmenteront par voie de conséquence la production agricole et le revenu des ménages. Les nouvelles pistes d'accès aux sites exploités faciliteront l'écoulement des produits agro-pastoraux, amélioreront de manière générale, les échanges commerciaux dans les zones concernées. L'intensification de l'activité économique au niveau des trois régions et l'implication active des communautés concernées contribueront à impulser, de façon significative, le processus de développement local. Les détails des impacts environnementaux et sociaux sont donnés dans l'annexe C du document de mise en œuvre (volume II).

3.2.8 Genre : Les femmes et des jeunes seront impliqués aux côtés des hommes dans les processus de décision et le renforcement des capacités des acteurs ; ils constitueront une cible privilégiée et bénéficieront pleinement des impacts positifs du projet. L'augmentation des revenus de ce groupe cible contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages, dans la mesure où les femmes consacrent l'essentiel de leurs revenus à la famille, en particulier aux enfants. Le projet apportera aussi, par le biais d'un appui institutionnel aux SFD les plus performants, une facilité d'accès au crédit pour les femmes afin de leur permettre de mener des activités génératrices de revenus. Pour faire face à l'accroissement des tâches induit par l'augmentation des superficies des exploitations, le projet prévoit aussi de doter les femmes d'équipements agricoles à titre démonstratif. Ces équipements seront constitués d'une plate-forme multifonctionnelle avec un moulin, une décortiqueuse et des aires de conservation des produits maraîchers. Les femmes et les jeunes recevront un appui en matière de gestion et d'organisation de la mise en marchés et de la commercialisation des produits agricoles.

3.2.9 L'organisation des agriculteurs en coopératives leur permettra d'être mieux à même de gérer les techniques d'aménagement des sols en CES/DRS, d'entretenir les infrastructures rurales, d'acquérir les intrants et de commercialiser les produits. Un accent particulier sera mis sur l'appui apporté aux femmes et aux jeunes dans le cadre des activités susmentionnées. Ainsi 60% des bénéficiaires des activités d'élevage seront des femmes et des jeunes. De même, 50% des coopératives appuyées par le projet seront des coopératives féminines. Au niveau du foncier, le projet contribuera à la sécurité foncière des femmes sur les terres agricoles par ses actions d'appui à la mise en place des structures de gestion du foncier rural (COFOB). Des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits liés à la terre seront conduites auprès des collectivités locales, afin de favoriser la reconnaissance de l'affectation de parcelles aux femmes et aux pauvres sans terres.

3.2.10 Réinstallation Forcée : Les activités du projet n'impliquent aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

IV EXECUTION

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 **Modalités d'exécution** : En conformité avec la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement sur les systèmes nationaux des pays, le projet sera exécuté par la Direction générale du génie Rural (DGGR) en liaison étroite avec les directions régionales concernées (Maradi, Tahoua et Zinder). A cet effet, ces structures seront renforcées par des spécialistes sélectionnés sur une base compétitive et qui seront spécifiquement chargés de la mise en œuvre du projet. Au niveau national, l'équipe opérationnelle comprendra : un coordonnateur, un spécialiste en suivi évaluation, un ingénieur du GR, un sociologue spécialiste des questions de genre, un responsable administration et finance et un agronome qui seront nommés par l'administration. Le spécialiste des acquisitions, le comptable et l'aide comptable seront recrutés. Au niveau régional, chaque équipe sera composée d'un chef d'antenne, d'un technicien du génie rural et d'un assistant comptable. Ce montage de l'équipe du projet est en harmonie avec les besoins requis pour la mise en œuvre des infrastructures prévues et pour la répartition géographique des sites du projet. Le coordonnateur du projet signera un contrat de performance avec le Directeur général du génie rural tandis que les trois chefs d'antennes (les trois directeurs régionaux du Génie Rural) signeront leurs contrats avec le Coordonnateur pour les activités relatives au projet.

4.1.2 Un comité de pilotage du projet (CPP) faisant fonction d'instance supérieure d'orientation sera mis en place et sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture. Le CPP comprendra des représentants des entités concernées par la mise en œuvre du projet : DEP/MAG, DGGR, DGA (Agri), DGPIA (Elev.), DEP/MPF/PE/P, Secrétariat Permanent du Code Rural, DGH/MHE, DGP/MP/AT/DC, le SE-SDR, Secrétaires Généraux Adjoints des Régions de Maradi, Tahoua, Zinder, des fédérations d'agriculteurs et d'éleveurs (3), des représentantes des collectifs des femmes (3), des représentants de la Chefferie traditionnelle (3), et des représentants des ONG. Le coordonnateur de l'équipe du projet assurera le secrétariat du comité de pilotage.

4.1.3 **Acquisitions** : Toute acquisition de biens, travaux et services de consultants financée par le FAD et le GAFSP, se fera conformément aux Règles et procédures de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de mai 2008) ou selon les cas, selon ses règles et procédures pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008), et en utilisant les dossiers d'appel d'offres types appropriés de la Banque. L'équipe de coordination du projet (ECP) sera responsable de la passation des marchés. En tenant compte, d'une part de la grande quantité et de l'importance des ouvrages hydrauliques à réaliser, et d'autre part, de la nécessité d'assurer la qualité à l'entrée du PMERSA-MTZ, il est envisagé de faire recours à l'AAA (Action Anticipée d'Acquisition) pour le recrutement des consultants chargés de la réalisation des études d'APD et de l'élaboration des DAO des ouvrages identifiés. La DGR, suffisamment expérimentée dans des projets similaires a les compétences requises pour sa mise en œuvre de cette AAA. Les contrats de biens et travaux d'un montant inférieur à 50.000 UC, et ceux de services d'un montant inférieur à 20.000 UC seront approuvés par l'ECP et feront l'objet d'une revue à posteriori par le FAD. Les modes détaillés de passation des marchés, ainsi que le tableau relatif aux acquisitions des travaux, biens et services sont présentés à l'annexe B5 du volume II.

4.1.4 **Gestion financière et décaissements** : La gestion des ressources financières du projet incombera à l'équipe de coordination du projet. La Banque assistera le pays pour : (i) l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables avant le démarrage du Projet, et (ii) la mise en place d'un système comptable à l'aide d'un logiciel comptable capable d'assurer la tenue des comptabilités budgétaire, analytique et générale. L'ECP sera renforcée par un comptable et un aide comptable et par trois aides comptables (au niveau des trois directions régionales du GR). L'ensemble de ce personnel comptable sera recruté sur la base de termes de références convenus avec la Banque. La comptabilité du projet devra être une comptabilité d'engagement de type privée.

4.1.5 L'initiative des retraits de fonds alloués au projet appartiendra au coordonnateur de l'équipe du projet. Il préparera à cet effet toutes les pièces justificatives et documents accompagnant les demandes de retraits de fonds aussi bien de la contrepartie nationale que de la Banque. Il soumettra les demandes de décaissement à adresser à la Banque à la signature de l'ordonnateur délégué du Ministre habilité à signer les retraits de fonds sur les ressources allouées ou administrées par la Banque (FAD, GAFSP, Coopération Espagnole), conformément aux règles et procédures du Manuel de décaissement de la Banque. Par ailleurs, le coordonnateur sera cosignataire avec le responsable administratif et financier du projet des opérations de règlement des dépenses ou de retrait de fonds sur les trois comptes spéciaux (FAD, GAFSP, Coopération espagnole). Ces comptes spéciaux seront ouverts auprès de banques acceptables par la Banque. En fonction des besoins du projet, ces comptes spéciaux pourront être suppléés au niveau des régions par des sous-comptes qui seront gérés de manière séparée dans le respect de l'intégrité des financements mis à contribution dans la mise en œuvre du projet. D'une façon générale, le risque en gestion financière du Projet a été évalué substantiel.

4.1.6 **Audits** : L'audit des comptes du projet sera réalisé annuellement par des auditeurs externes indépendants, recrutés sur une base compétitive et selon les termes de référence de la Banque. Cet audit couvrira également le volet microcrédit. Le rapport d'audit devra être soumis à la Banque 6 mois au plus tard après l'exercice fiscal auquel il se rapporte. L'équipe du projet veillera à mettre en œuvre les recommandations des audits pour améliorer la gouvernance du projet. Les modalités de l'exécution de la gestion financière plus détaillée sont fournies en annexe B6 du volume II.

4.2 Suivi-Evaluation

4.2.1 Les directions techniques régionales concernées (hydraulique, environnement, agriculture, élevage, etc.) seront étroitement associées à la mise en œuvre et au suivi des activités. Pour être cohérent avec l'approche programme et s'inscrire dans la stratégie sectorielle, le suivi du projet tiendra compte des indicateurs de performances en rapport avec ceux définis dans la SDR/PNIA. Le Gouvernement et la Banque assureront un suivi rapproché durant toute l'exécution du projet. Des missions conjointes de supervision, de suivi et de revue à mi-parcours seront conduites par la Banque durant l'exécution du projet. Un manuel de procédures administratives, financières et comptables sera élaboré avant la mise en vigueur du projet pour permettre un démarrage des activités dans de bonnes conditions.

4.2.2 Le calendrier d'exécution du projet est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 4.2 : Calendrier d'exécution et de supervision

N°	Activités	Responsables	Echéance
1	Evaluation	FAD	Avril 2011
2	Négociations	Gouvernement/FAD	Août 2011
3	Approbation du prêt	FAD	Septembre 2011
4	Acquisition anticipée pour l'APD	FAD/Gouvernement	Octobre 2011
4	Signature de l'accord de prêt	Gouvernement/BAD	Octobre 2011
5	Autorisation 1 ^{er} décaissement.	BAD	Novembre 2011
6	Lancement du Projet	Organe d'exécution/BAD	Décembre 2011
7	Validation du manuel de procédure	Organe d'exécution /BAD	Décembre 2011
11	Démarrage des études d'APD	Organe d'exécution /BAD	Février 2012
12	Conventions avec les services techniques	Organe d'exécution /Gvt	Février 2012
13	Signature des contrats	Gouvernement	Mars 2012 à fin 2014
14	Execution des prestations	EP/Gvt	Janvier 2012/fin 2016
15	Evaluation à mi-parcours	Gouvernement/BAD	mi 2014
15	Achèvement des activités	Gouvernement/BAD	fin 2016
16	Rapport d'achèvement de l'emprunteur	Gouvernement	mi 2016
17	Rapport d'achèvement de la Banque	BAD	fin 2016
18	Audits	Organe d'exécution	Annuellement

4.2.3 Le suivi-évaluation interne du projet et des indicateurs définis au niveau du cadre logique sera assuré par l'équipe du projet. Les activités de suivi et d'évaluation viseront à s'assurer de l'application des dispositions prévues par le projet afin de mesurer les résultats et les impacts obtenus. Le suivi-évaluation externe sera assuré par la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP/MAG), en liaison avec la Direction Générale du Plan (DGP), le Secrétariat Exécutif de la Stratégie du développement rural (SE/SDR). Ce suivi se fera en liaison avec les indicateurs retenus dans les programmes/sous programmes de la SDR auxquels se réfère le projet. Ceci permettra de mieux cerner les actions à entreprendre et les résultats obtenus et d'ajuster ainsi le cadre des Dépenses à moyen terme (CDMT) du secteur.

4.2.4 Le projet établira, selon le format requis, des rapports d'activités trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet. La Banque transmettra, de façon régulière des rapports d'avancement du projet au Comité GAFSP. Les rapports seront assortis d'une évaluation de la performance du projet, d'une analyse et des propositions de solutions aux contraintes rencontrées. Les différents partenaires intervenant comme opérateurs techniques dans la réalisation de volets du projet (INRAN, BEEEI, services techniques) prépareront des rapports périodiques selon les modalités contractuelles préalablement définies. Une mission conjointe de revue à mi-parcours sera réalisée au milieu de l'année 3, en coordination avec la Coopération espagnole. Au terme du projet, une mission de préparation du rapport d'achèvement du projet sera réalisée.

4.3 Gouvernance

Le projet sera mis en œuvre dans un climat de restauration et de consolidation de la démocratie, de la gouvernance et une meilleure gestion des marchés publics. Le classement du Niger dans le rapport « Doing Business 2010 » de la Banque mondiale s'est stabilisé à la 174^{ème} place sur un total de 181 pays entre 2009 et 2010. Cette situation a nécessité la mise en œuvre de réformes de l'ensemble de la réglementation et l'intensification des efforts de promotion et de renforcement du dialogue public-privé. Au niveau du secteur rural, il existe un secrétariat pour le code rural au niveau national et régional et des commissions foncières ont été mises en place au niveau départemental, municipal et local. Ces commissions conjuguées au processus d'immatriculation permettent de clarifier et de sécuriser l'accès à la propriété foncière et de développer ainsi progressivement l'initiative privée dans le secteur de l'investissement agricole. En ce qui concerne la gestion financière publique, les études réalisées en 2008 et 2009 montrent qu'en dépit de quelques progrès enregistrés au cours des dernières années, le système de gestion des finances publiques fait encore face à de nombreuses faiblesses. Pour relever ces défis, le Gouvernement envisage, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une démarche en trois étapes : (i) validation du diagnostic de la Gestion des dépenses publiques et responsabilité financière (PEMFAR II), (ii) validation des recommandations formulées, et (iii) élaboration d'un programme de réformes.

4.4 Durabilité

4.4.1 Le projet a été conçu avec une forte implication des populations et des services techniques régionaux. Sa mise en œuvre se fera à travers une approche participative où toutes les activités seront entreprises en concertation étroite avec les bénéficiaires. Une telle approche permet de mieux prendre en compte les préoccupations des populations, d'intégrer l'ensemble des spécificités locales, et de favoriser la responsabilisation des acteurs dans la prise en charge de la gestion et de l'entretien des infrastructures. Dans ce cadre, des actions de renforcement de capacités par la formation technique et managériale, l'encadrement des bénéficiaires et la structuration des organisations de producteurs seront menées par le projet à travers les services techniques et les ONG spécialisées.

4.4.2 Les infrastructures d'irrigation et de mobilisation des eaux prévues dans le cadre du PMERSA-MTZ sont simples et adaptées au contexte local, ce qui est de nature à garantir la maîtrise de leur exploitation et de leur maintenance par les bénéficiaires. Il faut signaler aussi l'existence d'un cadre

institutionnel adéquat qui s'appuie sur les comités locaux et les services départementaux pour la prise en charge des petites réparations. Des comités d'entretien seront mis en place sur les nouveaux sites, tandis que les anciens comités instaurés par les projets PMET et PADAZ seront redynamisés. Des conventions de suivi et d'assistance entre le projet, les collectivités et les comités d'entretiens seront mises en place afin de promouvoir un développement à la base pour garantir une durabilité et une meilleure gestion des infrastructures. Les actions menées dans le domaine environnemental permettront la récupération des terres et l'utilisation durable des superficies inondées. Le projet GEF au Niger pour la mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA qui vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques et le Projet de développement de l'information et de la prospective climatiques (PDIPC) qui sera mis en œuvre sur financement de la Banque dans le cadre du Programme stratégique pour la Résilience Climatique au Niger-PSRC/Niger, permettront de répondre aux risques supplémentaires posés par le changement climatique et sécuriseront ainsi les aménagements et les productions agricoles.

4.4.3 La mise en œuvre du volet crédit, avec l'appui de la Coopération espagnole, permettra de consolider les capacités de gestion des services financiers décentralisés (SFD) et contribuera au renforcement des capacités financières des bénéficiaires et à la pérennisation de l'accès au crédit rural. Dans ce cadre, l'approche du projet sera basée sur un partenariat avec les institutions financières locales sélectionnées sur une base compétitive selon les besoins des populations cibles. Cette approche se fera en coordination avec les autres intervenants de la zone du projet, notamment le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et l'UE, et à travers des mécanismes divers éprouvés, à savoir (i) les fonds de garantie, (ii) les ressources affectées, et (iii) le financement des coûts liés à l'expansion géographique des SFD. Le mécanisme sera retenu en fonction de la méthodologie proposée par le SFD sélectionné, de sa capacité à injecter ses propres ressources et/ou à lever des fonds sur le marché, du niveau de son déploiement géographique et de son expérience avérée de partenariat dans l'un ou l'autre des mécanismes.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Un certain nombre de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du projet ont été identifiés et concernent : (i) une insuffisance en eau, (ii) les retards possibles dans l'exécution, et des difficultés d'entretien et de gestion des ouvrages, et (iii) les conflits fonciers.

4.5.2 **Insuffisance d'eau** : L'insuffisance ou l'irrégularité des précipitations pourrait réduire les apports d'eau et par conséquent affecter les productions. Les ouvrages hydrauliques projetés permettront d'atténuer l'influence des aléas climatiques et de sécuriser la production, grâce à la mobilisation et la valorisation des eaux de ruissellement. Les apports en eau des petits barrages ont été évalués sur la base d'une fréquence décennale, ce qui limite les risques de non remplissage des ouvrages. Dans la région de Maradi, le fonctionnement des périmètres irrigués de la zone de transfert est lié à la disponibilité en eau au niveau du barrage de Jibiya situé à l'amont en territoire du Nigeria, et aux possibilités d'utilisation et de transfert vers l'aval d'une partie des eaux stockées. Ces risques de mauvais approvisionnement en eau sont atténués par l'Accord Cadre signé en 1998 entre le Niger et le Nigéria, relatif au partage équitable de la mise en valeur, de la conservation et de l'utilisation de leurs ressources communes en eau, ainsi que dans le cadre des concertations menées au sein de la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération (CMNNC) qui précisent le volume des lâchers d'eau du barrage Jibiya vers Maradi de 23,7 millions de m³/an ce qui couvre largement les besoins de 3 millions de m³/an des périmètres à irriguer par les eaux de Jibiya dans cette zone du projet.

4.5.3 **Retards dans l'exécution et difficultés d'entretien et de gestion des ouvrages** : L'important volume des travaux hydro-agricoles à réaliser peut constituer un risque par rapport au respect du calendrier d'exécution, vu la taille moyenne et les capacités limitées des entreprises nationales. Cependant la réalisation des études par la procédure d'anticipation (cf. point 4.1.3) et, pour les travaux d'envergure, un allotissement adapté aux capacités des entreprises sera exigé dans les dossiers d'appel

d'offres et le nombre de lots par entreprise de travaux sera limité. Devant l'ampleur du programme d'aménagement et du nombre d'ouvrages prévus, le risque lié à un mauvais entretien ultérieur des infrastructures se pose. Pour cela, priorité a été donnée à des ouvrages de conception simple et faciles à entretenir, et de nombreuses actions de sensibilisation et d'appui conseil seront menées en direction des exploitants et des comités de gestion. Des formations techniques seront également dispensées pour la gestion, l'entretien et la réfection des ouvrages.

4.5.4 Conflits fonciers : L'importance de la pression foncière dans les trois régions induit le risque de conflits fonciers notamment dans le cas d'amélioration de la ressource hydrique sur les terres aménagées. Ces risques sont cependant atténués par : (i) la restructuration parcellaire et l'instauration d'une superficie optimale de production ; (ii) l'implication des COFO au niveau local, communal, et départemental dans les villages et au niveau des sites concernés ; et (iii) l'existence d'une législation foncière et le suivi assuré par le secrétariat permanent au code rural.

4.6 Développement des connaissances

Le projet prévoit le renforcement des capacités des services techniques régionaux dans la maîtrise de la conservation des eaux et des sols. Il prévoit aussi la formation et la consolidation des connaissances des différents acteurs, dont en premier lieu les exploitants des périmètres irrigués, grâce notamment à l'appui apporté par des ONG spécialisées en matière de structuration et d'organisation des comités de gestion. Plus spécifiquement le projet développera au sein de l'administration une expertise spécifique dans le domaine de l'irrigation, grâce à des missions d'assistance technique basées sur une coopération ciblée avec les pays voisins assez avancés en la matière.

V CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument juridique

Le cadre légal du projet sera un Accord de Prêt et un protocole d'accord de Don entre la République du Niger et la Banque. L'Accord ainsi signé à la satisfaction des deux parties dans la forme et le fonds, comprendra les termes et conditions d'usage.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

L'intervention de la Banque est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes :

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt: L'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêts et aux accords de garanties de la Banque.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement : Le premier décaissement sur le Prêt sera subordonné à la satisfaction par l'Emprunteur/Donataire des conditions suivantes :

- i. Fournir au Fonds la preuve de la nomination du Coordonnateur, et du recrutement du comptable et du spécialiste en acquisition;
- ii. Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture des comptes spéciaux devant recevoir les différents fonds.

5.2.3 Autres conditions : L'Emprunteur/Donataire devra en outre fournir au Fonds, au plus tard six mois après le premier décaissement du Prêt :

- i. Les conventions conclues entre le projet et (i) le BEEEI (suivi environnemental) et (ii) l'INRAN (recherche-développement).
- ii. La preuve du cofinancement du Projet par la Coopération espagnole ;
- iii. la preuve de la création du Comité de Pilotage et de la désignation de ses membres et
- iv. le manuel des procédures de gestion administratives, techniques et financières du Projet qui détaillera aussi les rôles respectifs des différents bailleurs de fonds.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque et des critères du GAFSP

Le projet sera exécuté dans le cadre de la stratégie d'intervention de la Banque au Niger définie dans le DSPAR 2010-2012 dont les piliers sont : (i) le développement rural à travers la mobilisation des ressources en eau, et (ii) le développement des infrastructures, y compris les infrastructures sociales. Ces piliers sont aussi en conformité avec les critères définis par le GAFSP.

VI RECOMMANDATION

La Direction de la Banque recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un Don de 21,02 millions d'UC du GAFSP, et d'un Prêt FAD ne dépassant pas 9,34 millions d'UC sur les fonds FAD à la République du Niger pour l'objet et selon les conditions énoncées au paragraphe 5.2 du présent rapport.

Annexe I Indicateurs socio-économiques comparatifs du Niger

Indicateurs sociaux	Niger		Afrique	Pays en développement
	1990	2010 *		
Superficie (000 Km ²)	1 267		30,323	80,976
Population totale (millions)	7.9	15.9	1,031.5	5,658.7
Croissance annuelle de la population (%)	3.1	3.9	2.3	1.3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	41.6	52.5	56.0	67.1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	154.1	83.7	78.6	46.9
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2.0	2.0	58.3	109.5
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	...	32.9	50.2	64.1
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	38.0	87.0	71.1	80.7
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	26.0	66.6	102.7	107.2
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	60.3	81.8	91.7	96.2
Taux d'alphabétisation (% de la population >15 ans)	...	28.7	64.8	80.3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	41.0	48.0	64.5	84.3
Accès aux services sanitaires (% de la population)	3.0	9.0	41.0	53.6
Valeur de l'IDH (Rang sur 169 pays)	...	167.0	n.a	n.a
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	55.8
Niger				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2008	2009	2010
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	170	330	340	...
PIB (Million de dollars courant)	1 667	5 380	5 264	5 700
Croissance du PIB réel (% annuel)	-2.6	9.3	-1.2	5.5
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	-5.8	5.2	-4.9	1.6
Investissement intérieur brut (% du PIB)	13.9	29.2	29.3	30.3
Inflation (% annuel)	2.9	11.3	4.9	3.4
Solde budgétaire (% du PIB)	-3.8	1.4	-6.6	-3.2
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2008	2009	2010
Variation en volume des exportations (%)	27.4	-1.1	1.9	3.0
Variation en volume des importations (%)	6.7	30.8	22.0	8.7
Variation des termes de l'échange	-17.7	23.3	3.2	-11.9
Balance commerciale (Million de dollars E.U.)	-47.7	-438.4	-619.0	-874.4
Balance commerciale (% du PIB)	-2.9	-8.1	-11.8	-15.3
Solde des comptes courants (=Million de dollars E.U.)	111.5	-697.6	-1233.6	-1033.2
Solde des comptes courants (% du PIB)	-6.7	-13.0	-23.4	-18.1
Service de la dette (% des exportations)	73.4	1.8	2.0	1.7
Dette extérieure totale (% du PIB)	89.1	14.0	15.8	17.2
Flux financiers nets totaux (Million de dollars E.U.)	183.0	575.2	473.3	...
Aide publique au développement nette (M. Dollars E.U.)	208.4	606.7	470.0	...
Investissements nets directs (Million de dollars E.U.)	8.4	565.9	738.9	...
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2005	2009	2010
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	35	19	17
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	3.3	3.3	3.3
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	1.8	1.8	4.4	4.4
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	0.2	24.7	129.1	129.1

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

Dernière mise à jour : mai 2011

Annexe II Opérations en cours du Groupe de la Banque au Niger
(Portefeuille actif au 05 juin 2011)

Nom du projet	Division	Statut	Date approb.	Date clôture	Montant (UC)	Taux décaiss. (%)	Age (an)	Risque projet
PROJET ROUTES Tibiri-Dakoro et Madaoua-Bouza-Tahoua	OITC1	OnGo	19/12/2005	30/06/2012	22,000,000	49.60	5,46	Non PP/PPP
AIDE HUMANITAIRE URGENCE VICTIMES SECHERESSE	ORWA	OnGo	20/07/2010		653,843	100.00	0,88	Non PP/Non PPP
PROJET DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL DIFFA	OSAN2	OnGo	22/10/2003	31/12/2011	15,000,000	92.34	7,62	Non PP/Non PPP
PROJET DE VALORISATION DES EAUX DANS LES REGIONS DE DOSSO ET TILLABERI (PVDT)	OSAN2	OnGo	05/10/2006	31/12/2012	13,000,000	53.40	4,67	Non PP/Non PPP
PROGRAMME KANDADJI	OSAN4	OnGo	29/10/2008	31/12/2015	20,000,000	10.99	2,60	Non PP/Non PPP
PROGRAMME KANDADJI	OSAN4	OnGo	29/10/2008	31/12/2015	20,000,000	9.26	2,60	Non PP/Non PPP
VEGETAUX AQUATIQUES ENVAHISSANTS NIGER	OSAN4	OnGo	22/09/2004	31/12/2011	1,220,000	96.84	6,70	Non PP/Non PPP
PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION	OSGE2	OnGo	29/11/2006	30/06/2011	3,000,000	72.64	4,52	Non PP/Non PPP
PROG. D'APPUI STRATEGIE DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION PAUVRETE	OSGE2	OnGo	06/12/2010	31/12/2011	23,970,000	59.12	0,50	Non PP/Non PPP
PROG. D'APPUI STRATEGIE DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION PAUVRETE	OSGE2	OnGo	06/12/2010		4,030,000	100.00	0,50	Non PP/Non PPP
APPUI DEVEL. ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE. & TECHNIQUE (PADEFPT)	OSHD2	Ongo	15/12/2010	31/12/2016	7,870,000	0.00	0,47	Non PP/Non PPP
APPUI DEVEL. ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE. & TECHNIQUE (PADEFPT)	OSHD2	OnGo	15/12/2010	31/12/2016	17,630,000	0.81	0,47	Non PP/Non PPP
PROJET d'AEPA en milieu rural dans 3 régions	OWAS1	OnGo	21/02/2007	31/12/2011	3,000,000	35.95	4,29	Non PP/Non PPP
PROJET d'AEPA en milieu rural dans 3 régions	OWAS1	OnGo	21/02/2007	31/12/2011	10,715,019	62.29	4,29	Non PP/Non PPP
					162,088,862	40,64	3.77	

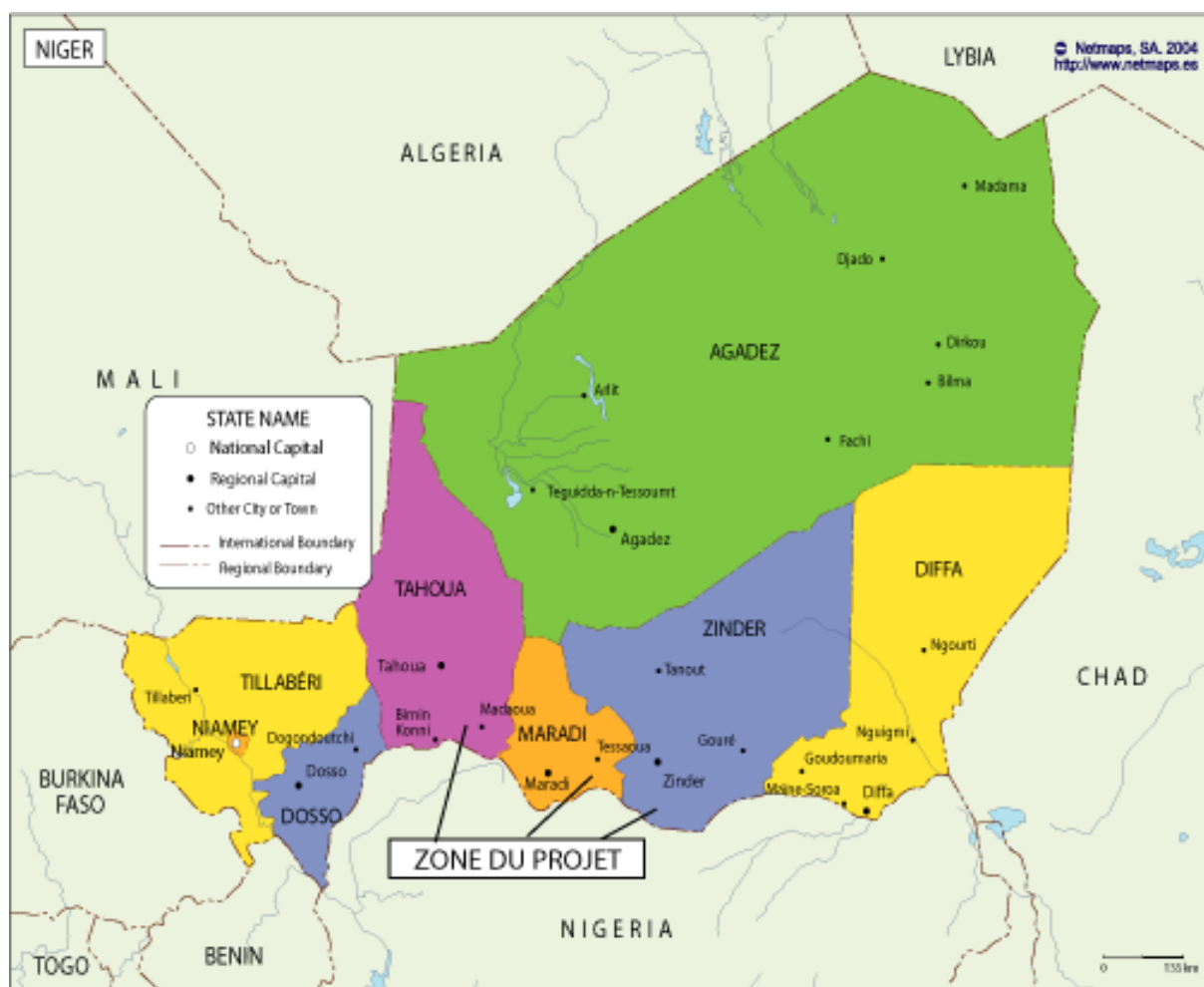
Annexe III Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

Le développement du Niger est largement dépendant de l'aide apportée par ses partenaires extérieurs dont le Groupe de la Banque. Ces derniers contribuent de façon significative au financement du Budget de fonctionnement de l'Etat à travers les aides budgétaires et assurent la réalisation de la presque totalité des projets de développement ou de renforcement des capacités. Les détails sont donnés dans le volume II du rapport.

Domaines prioritaires	Bailleurs de fonds intervenant actuellement	Observations
<u>Secteur productif</u> Agriculture, forêt, élevage, pêche, commerce, tourisme et artisanat	<u>Chefs de file</u> : Union européenne pour le secteur rural (agriculture, élevage et pêche). <u>Autres intervenants</u> : PNUD/PAM/UE/FIDA/AFD/BADEA/BID/France/KFW/FAO/GTZ/Belgique/Danemark/Japon.	- L'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque soutiennent sécurité alimentaire les sous secteurs agriculture, élevage, forêts. - La Banque, la Belgique, la Banque mondiale apportent leur aide au développement local ; - Le FIDA apporte son soutien à la promotion de la micro finance - La Banque et le FIDA sont complémentaires dans la réhabilitation du secteur agricole.
<u>Secteur social</u> Education et Santé, genre	<u>Chefs de file</u> : France pour l'éducation <u>Autres intervenants</u> : Banque mondiale, BAD/FAD, France, AFD/FAD/IDA/BID/UE/PNUD/France/Japon/Suisse/FNUAP/Canada/ Danemark/UNICEF/ PNUD/ PAM/UNFPA/GTZ/KFW/Hollande/OXFAM <u>Chefs de file</u> : Belgique pour la Santé ; Espagne pour le genre <u>Autres intervenants</u> : BAD/FAD/France/UE/Japon/UNFPA/OMS/ Luxembourg/ Banque Mondiale.	- Des synergies existent entre la Banque mondiale, le FAD, les agences du système des Nations Unies et les bilatéraux. Cependant, la coordination est fortement instaurée et entretenue dans le domaine de l'éducation.
<u>Infrastructures et Equipements collectifs</u> Travaux publics, Mines, Industrie, eau, Energie, Assainissement et Urbanisme	<u>Chefs de file</u> : Union européenne (Transports) : Suisse (hydraulique) <u>Autres</u> : FAD/UE/IDA/France/PNUD/BOAD	Les principaux partenaires intervenant dans ce secteur sont la Banque mondiale et l'Union européenne et BAD.
<u>Question transversale</u> Promotion de la femme, gouvernance, décentralisation, renforcement des capacités	<u>Chefs de file</u> : France (gouvernance locale) : PNUD (renforcement des capacités) <u>Autres intervenants</u> : FAD/IDA/AFD/ Allemagne/Suisse/ FMI-Afritac/Afristat/ Banque mondiale/Coopération française/Belgique/AFD/PNUD	Une coordination des actions doit être entreprise par les autorités dans ce secteur
<u>Réformes économiques</u> Appui aux réformes et allègements de dettes	<u>Chefs de file</u> : FMI (cadre macroéconomique) : Banque mondiale (réformes structurelles) FMI/IDA/FAD/UE/France/Belgique/BOAD/Pays Club de Paris	Une coordination étroite est entretenue.
<u>Multinational/ Vision partagée bassin du Niger</u> Programme investissement prioritaires de l'ABN	<u>Chef de file</u> : Banque mondiale UE/France/Canada /BAD avec ABN comme agence d'exécution	Une coordination étroite est entretenue Dans le cadre du programme d'investissement prioritaire 2008/2012 de l'ABN
Programme Kandadji	<u>Chef de file</u> : Banque Africaine de Développement BIB/OFID/BADEA/KFAED/BOAD/BIDC/FSD/ABU DHABI	Une coordination étroite est entretenue.

Source : Tableau constitué par les experts de la Banque à partir des informations collectées

Annexe IV Carte de la zone d'intervention du projet



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières